L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 6 FEVRIER 1885.

Théâtre de l'Opéra.

Faust finit à près de minuit et aujourd'hui surtout, à pareille heure, nous nous sentons fort peu en velléité d'écrire un bulletin artistique. D'autant plus que, Favre s'en impose, nous revenons de cette malheureuse soirée fort encombrelllé.

Néanmoins, malgré la pendule qui nous sonne ses dodus coups, et comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, disons que jamais, il ne nous fut donné d'entendre représentation plus déplorablement faible.

Gnothi seauton, disaient les Grecs ; connais-toi toi-même ; et c'est là peut-être la plus rare des sciences, au théâtre spécialement.

Dans notre prochain Bulletin nous parlerons un peu plus au détail de cette reprise de *Faust*. Pour l'instant nous nous bornerons à donner un conseil à la direction : dans les mêmes conditions ne pas risquer le chef-d'œuvre de Gounod ; une aussi pauvre exécution ne peut que porter grave atteinte à une troupe.

C'est aujourd'hui, à une heure qu'a lieu, la Matinée-Concert au bénéfice du *Woman's Department* de l'Exposition ; département où Mme Howe et ses collaboratrices dépensent tant d'intelligence et de dévouement. Une pareille œuvre n'a pas besoin de notre recommandation, elle parle d'elle-même, elle parle aussi par la voix irrésistible de ses dames patronnesses. Qu'il nous suffise d'en publier le riche programme.

PREMIERE PARTIE.—Ouverture de *Semiramis*, exécutée par l'Orchestre Mexicain sous la direction de M. Payen ; un air de *Don Giovanni : Madamma*, par M. Caracciolo ; Solo de harpe par Mme Saconi ; air de *La Juive : Rachel, quand du Seigneur*, par M. Giannini ; *L'Ardita*—valse (Arditi) par Mlle Dotti.

SECONDE PARTIE.—Aire Nationaux Mexicains, par l'Orchestre Mexicain ; air de *La Reine de Saba* (Gounod) par Mme Ferach-Madi ; la romance du baryton (3ème acte) du *Pardon de Ploermel* (*Dinorah*, Meyerbeer). *Ah ! mon remords te venge* (*Soi vendicata*) chantée par M. de Anna ; duo de *Polluto* (scène de la prison, Donizetti) : *Al rezzo del orgo*, chanté par Mme Furnen Madi et M. Giannini ; romance des *Mignons : Connais-tu le pays ?* et la Valse de *Mireilli* chantées par Mlle Emma Nevada, et enfin une fantaisie sur *Boccace* (Suppé), exécutée par l'Orchestre Mexicain.

Le piano sera tenu par M. Sapio.

Comment d'un choix exquis, cela est incontestable. Le produit de cette Matinée sera assurément brillant, et d'avance, au nom de la population entière nous en remercions M. Mapleson et tous les artistes qui ont si généreusement, si spontanément offert leur concours.

Ce soir *Marta*. Madame PATTI y chante et cette soirée sera, pour la Nouvelle-Orléans, celle des adieux de la grande cantatrice. Cela suffit pour appeler la foule, n'est-ce pas ? Cette foule sera là pour recevoir ces adieux ; mais le triste mot, en vérité !

GRUENWALD OPERA HOUSE.—Tous les soirs *Tyganiden & Galathée*, avec Mlle Ella Grace Hawthorne qui, depuis les quelques semaines qu'elle est parmi nous, a gagné considérablement dans la faveur publique.

Nous rappelons que la pièce sera jouée demain en Matinée au bénéfice du Southern Art Union.

Quelques représentations encore et l'engagement de Mlle Hawthorne sera terminé ; ne l'oublions pas.

—M. Pickwick, orné et mis au monde par Dickens, a une telle force de vitalité qu'il verra bien des siècles encore, et cela en conservant son incomparable type, en faisant toujours les délices de qui le fréquente.

Nous recevons de lui une lettre nous offrant l'hospitalité et le somptueux de ses salons mercredi prochain, 11 février.

Ces salons, tout le monde, ou à peu près, les a visités ici ; le bon goût et le luxe s'y sont combinés pour en faire ce que nous avons ici de plus complet, de plus élégant et aussi de plus original dans son élégance.

Bref, et pour parler moins énigmatiquement, le Pickwick Club ouvrira, pour la première fois, mercredi, à son invité, son magnifique local.

Pour la première fois, depuis le jour de l'inauguration qu'on se rappelle ; date à laquelle les honneurs en furent faits à des milliers et milliers de visiteurs.

La fête de mercredi, nous pouvons l'avancer sans crainte, sera grandiose. Les membres de ce Club, distingué sous tous les rapports, font toujours superbement les choses ; mais aujourd'hui, alors que de tous les points du monde nous sont venus des visiteurs, le Pickwick se surpassera, voyez en sûrs.

Nous ne savons rien d'officiel à cet égard, mais nous avons lieu de croire que M. Thomas A. Hendricks, le futur vice-président des Etats-Unis, sera le héros de cette grande fête de nuit, qui probablement n'aura jamais eu sa pareille à la Nouvelle Orléans. Tous nos remerciements pour la double invitation qui nous a été remise.

La Nouvelle-Orléans.—Nous l'avons dit à dix reprises : elle est de celles qu'il faut voir. Elle est toujours à disposer plus exclusivement les uns que les autres. Si en cette saison d'hiver, et en s'aidant des données du climat, on l'explorait, on se rendrait compte exact des positions des deux armées qui dans cette grande et dramatique journée, se livrèrent ce duel gigantesque. Il y a là non pas panorama et de l'art et de l'histoire. Voir l'ancienne.

—Le Manhattan Club donnera son premier bal complimenteire, vendredi 13 février, au Washington Artillery Hall.

Merci pour l'invitation adressée à l'ABEILLE.

Il est d'usage en Angleterre de faire, à la fin de l'année, le relevé des prix gagnés par les écuries de courses. C'est une statistique assez intéressante.

Six propriétaires de chevaux de course ont gagné plus de 10,000 liv. st. (250,000 fr.) en 1884. M. Hammond, qui possède le Saint Gatien et Florence, est en tête de la liste avec 12,380 liv. st. ; puis vient M. Peck (qui jusqu'à une date récente entraînait les chevaux du duc de Westminster et de lord Rosebery) avec 11 900 liv. st. au lieu de 16,500 en 1883. Il a gagné 36 courses. Le duc de Westminster a gagné 11,700 liv. st. cette année grâce surtout aux quatre victoires de Cambusmore.

La duchesse douairière de Montrose, qui se dissimule sous le nom de M. Manton, a gagné 24 prix d'une valeur de 11,500 liv. st.

M. Léopold de Rothschild est cinquième avec 10,930 liv. st. gagnées sur 27 courses.

M. Lefebvre qui a encaissé 15,600 liv. st. en 1882, 20,000 liv en 1883, n'a obtenu cette année que 9,790 liv. (19 courses).

Sir George Chetwynd a remporté le prix dans 42 courses qui lui ont donné 8,702 liv. st.

Lord Rosebery, malgré le grand nombre de chevaux à l'entraînement ne figure qu'avec 5,560 liv. st. [17 courses].

Le duc de Hamilton a été encore moins heureux. 14 courses et 3,790 liv. st., contre 12,520 liv. st. en 1883.

M. Chaplin est tout en bas de la liste.

Mais il peut se consoler en considérant les sommes remportées par la progéniture de son étalon *Hermits*, qui a été fameux sur le turf il y a dix-sept ans. En 1884, 31 rejetons d'*Hermits* ont gagné 75 courses et des prix s'élevant à 80,000 liv. st. Depuis 1880, les produits d'*Hermits* ont obtenu en prix de course 160,000 liv. st. (4 millions de francs).

Deux boutades du *Tintamarre* :

X..... se plaignait dernièrement de lourdeur de tête.

Parbleu ! dit quelqu'un, il a fait plomber ses dents.

—Presse de l'*O* et de l'*E*, et vous aurez de l'or.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 58 years age and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the sole newsleaged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three month $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning :

Per annum, $3 ; six months, $1,50 ; three months, 75 cents.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons aujourd'hui inspecté de nouveau la section d'éducation française, placée dans la galerie Sud du premier étage du palais du gouvernement. M. Buisson, le délégué du ministère de l'Instruction publique, de Paris, travaille activement à faire mettre en état cette section pour dimanche prochain. La colonie française qui se rendra en foule à l'Exposition le 8 courant goûtera un grand fruit et un grand intérêt d'une visite dans cette galerie d'éducation.

Ce qu'on remarque dès l'entrée, ce sont les musées industriels scolaires employés avec succès dans les écoles d'apprentis et les écoles professionnelles. Les tableaux de l'école de Rouen fixent surtout l'attention.

Il faut citer d'abord la première salle où l'on a placé l'exposition d'enseignement géographique. Tout le monde remarque la belle carte en relief du département de Seine et Marne, divers planisphères de grandes dimensions, des globes terrestres et un système ingénieux pour montrer le parcours elliptique annuel de la Terre sur la sphère céleste.

Les écoles de dessin occupent un espace considérable. Nous devons parler de l'école des arts décoratifs de Limoges, de l'école nationale de filles de Paris, dont les collections de modèles en relief sont fort belles. Dans cette dernière académie il faut mentionner les applications industrielles très pratiques et très bien conçues, par exemple les modèles de dessins pour la fabrication des dentelles et des guipures, genre Saint-Pierre les Calais.

Tout le monde remarquera l'école d'apprentis annexée à la grande fabrique d'orfèvrerie Christophe, puis enfin la grande collection des modèles en plâtre, et des *écorchés* prescrits par l'Ecole des Beaux Arts pour toutes les académies de dessin. Les spécimens de travaux les plus remarquables des élèves solliciteront vivement l'attention du public. Il faut mentionner un dessin : une mère soutenant son fils mourant, d'un élève de 21 ans : M. A. Reynaud, étudiant de 5me année.

Cette exposition renferme aussi une collection de dessins provenant d'un concours entre candidats aux places de professeurs de dessins. On n'a pas exposé toutes les compositions couronnées ; mais seulement les douze meilleurs dessins, faits chacun en loge, en 8 heures de temps, les uns sans document, les autres d'après nature.

Il n'y a qu'un mot à dire sur cette partie de l'Exposition d'éducation française. On peut se promener deux heures dans toutes les sections d'éducation européennes et américaines du palais, spécialement dans les galeries des écoles de dessin. On ne trouvera rien qui approche même de loin de ces deux spécimens. Rien qu'à cause de ce fragment d'exhibition, les Français qui visiteront le palais dimanche prochain, auront lieu d'être fiers de l'avancement de l'éducation de leur nation.

M. Buisson nous a promis que pour le jour de la visite de ses nationaux, sa section présenterait un coup d'œil d'ensemble d'une harmonie complète. L'exposition scolaire de la ville de Paris n'est malheureusement pas encore débarquée ni même installée dans les bâtiments américains. Heureusement le délégué français de l'instruction publique possède assez de richesses pour suppléer à cette lacune. Nous ne pourrons donc mieux faire que d'engager vivement nos lecteurs à être particulièrement exacts au rendez-vous du 8 courant.

Dans la section industrielle française du *Main Building*, l'on trouvera aussi à admirer un bouquet d'installations toutes bien intéressantes. Pour ne glaner que quelques spécimens dans l'abondante récolte, citons la vitrine de corsets d'une grande fabrique parisienne du boulevard Sébastopol.

La maison H. LEPRINCE, déjà primée à l'Exposition Universelle de 1878, a placé ses corsets à la devise : *Elégance et solidité*. Nous n'avons pas expérimenté la véracité de la seconde assertion. Mais le simple examen de cette armoire vitrée convainct la visiteur le plus indifférent de la réelle élégance de ces objets de toilette intime. Il y a là des corsets roses, bleus ou nuance crème, garnis de ruches de dentelles qui sont des merveilles de grâce rêveuse.

Chacun admire une élégante poupée tournant par un mouvement d'horlogerie et montrant successivement les faces opposées de son corset couleur crème dont tous les détails sont d'un fini et d'une recherche que nos belles Louisianaises apprécieront. Cette exposition spéciale est bien au-dessus de toutes les exhibitions des produits similaires des autres contrées. Nous en dirons pas que cette grande manufacture parisienne ne se crée dans toute l'Amérique du Sud et à la faveur de son exposition des débouchés d'une ramification profonde et étendue.

Le compteur de vente des numéros de l'Abeille est installé dans la galerie des machines du Main Building au peu en arrière de la section française, auprès de l'estrade de la grande glissure de Willimantic. (Potsaux 15 et FF. 16)

ATHENEE LOUISIANAIS

Concours littéraire de 1884.

PROGRAMME

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre, les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 juin 1884, jusqu'au 15 février 1885 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto* et les *lignes* : ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra s'accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans anons cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître au devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

POESIE FRANÇAISE ET ANGLAISE AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA.

Pour les hommes :

INFLUENCE D'UN GRAND CARACTERE, EN BIEN OU EN MAL, SUR LA DESTINEE DES DIFFERENTS PEUPLES.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

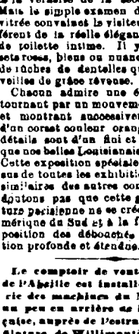

L'usage des Bitters de Hostetter complète rapidement bien vite par les conseils de la santé la saine et la physionomie abattue des personnes souffrant de la dyspepsie. En faisant l'assimilation des aliments, ils augmentent leur puissance nutritive. L'appétit se rétablit, le système nerveux se calme et le sommeil revient. Ces Bitters font merveille chez les personnes astreintes aux travaux pénibles et prévient les fièvres en frisson.

A vendre par tous les pharmaciens et les marchands en général.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 5 février 1885
Thermomètre de O. DUBARRY, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin.....	62	14⅝
Midi.....	75	23⅞
3 P. M.....	75	23⅞
6 P. M.....	68	20

Nouvelle-Orléans, 6 février 1885.—Température.—Beau temps, vent du nord à l'ouest, un peu plus froid.

Bur. Orleans, Lou., 6 fév. 1885, 9:06 p m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes

Atlanta.....	54	Louisville, Ky.....	32
Augusta, Géo.....	60	Memphis, Tenn...	45
Charleston, Car.....	60	Mobile, Ala.....	76
Cairo, Ill.....	35	Montgomery, Ala.	48
Chattanooga, Tenn	49	Nashville, Tenn...	41
Cincinnati, O.....	32	New Orleans, La..	71
Davenport, Iowa..	22	Omaha, Neb.....	20
Dubuque, Iowa....	19	Pittsburgh, Pa.....	35
Galveston, Texas...	66	Savannah, Géo.....	65
Indianola.....	65	Shreveport, La.....	69
Keokuk, Iowa.....	28	St-Louis, Mo.....	39
Key West, Fla.....	76	St-Paul, Minn.....	11
La Crosse, Wis....	10	Vicksburg, Miss...	57
Leavenworth, Kan	36	Yankton, D. T....	26

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

(inscrits au bureau de santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Victor A Reymond à Mlle Nannie C Wilbanks.
Thomas Ward à Mlle Virginia V Scott.
Arthur W Connolly à Mlle Clara B Himel.
Roman Lagleyze à Mlle Helena Turegano.
Joseph M Jones à Mlle Mary J Pickett.
William M Evans à Mlle Maggie Rosado.
Thornton Dean à Mlle Julia Pierre.
Joseph A Reaff à Mlle Emma Bonin.

Naissances.

Mme Michael A Coates, une fille.
Mme Joseph J Thompson, une fille.
Mme Jean M Maxmus, un garçon.
Mme Joseph E Odinet, un garçon.
Mme Hugh J Kiley, une fille.
Mme Wm H Packwood, un garçon.
Mme Mathias Bopp, une fille.
Mme Vincenzo Cecolo, un garçon.

Décès.

Mme Veuve Sophie Dorchester, 52 ans, rue Willow, près Cypress.
Petit garçon de Mme Samuel Bloesman, 9 jours, 907 rue Magazine.
Stella Seaman, 1 jour, 323 rue Ste Anne.
John Hesston, 66 ans, coin des rues Girod et Tchoupitoulas.
Petite fille de Kate Bucher, 3 jours, 18 1/2 rue Fayetter.
Julia Elliot, 42 ans, 57 rue Bassin côté Sud.
Mme Veuve Eleanor Fillman, 98 ans, Alger
Mme Veuve Agnes Ursula McDonald, 75 ans, coin des rues Amelia et Carondelet.
Jacob Rein, 34 ans, 334 rue Tchoupitoulas.
Andrew Schlosser, 1 mois, 1 rue Washington.
Mme Susan V Wren, 59 ans, 93 rue Prieur.
Adèle L Mocker 5 semaines, 206 rue Pork.
Eugene M Douglass, 16 jours, coin des rues Royale et Forstall.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Succession Wm H. Haggerty à J. L. Mercier, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Dauphine, Bienville, Douane et Bourgogne.....$5,450

Henry Unruh à Mme Vve John Connell, une portion de terre et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Felton, Rousseau, Seconde et Troisième. $2,400

Ventes du perceptenr des taxes :

J. F. Thorn à John Durst, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Front, Levée, State et Harisville $31,52

Le même au même la même propriété, pour l'année 1883.....$43 50

Louis P. Haesjos à Daniel Moriarity, un terrain et bâtisse dans l'Ilet compris entre les rues Franklin, Bassin, Perdido et Gravier.....$23 22

F. O. Dull à Jos. Hol's, un terrain et bâtisse dans l'Ilet compris entre les rues St-Patrick, St-David, Dufossat et Plum $11 83

Le même au même, la même propriété pour l'année 1883.....$14 79

Jugement des frères Ford et de leurs co-accusés.

Dixième audience—Jeudi, 5 février.

La curiosité est à son comble lorsque l'huissier de la cour ouvre l'audience et que le juge, le jury et les accusés font leur apparition dans la salle. Les galeries réservées au public ne sont pas assez vastes pour contenir la foule qui s'y dispute la place.

M. Branghn demande à la Cour de permettre à l'un des accusés, Thomas J. Ford, de faire une déclaration au jury. La loi donnant ce privilège à toute personne mise en accusation, M. Ford quitte son siège et lit un écrit, s'adressant à ses juges.

A un long murmure parti de toutes les poitrines, succède un profond silence. D'une voix claire, Ford lit les lignes suivantes :

"Messieurs du jury—Je n'avais nullement l'intention de faire cette déclaration ; on la faisant, je cède au désir de mon avocat. Je n'ai rien à déclarer à la cour. Mon accomplissement de mes fonctions officielles comme juge de la cour de police du Deuxième district, je me sais attiré l'inimitié du capitaine Murphy. Un jour il fut arrêté sous l'inculpation de conduite inconvenante à l'égard de cet officier qui porta contre quelque personnes.

Le jour qu'il comparût devant moi, il était ivre ; et son premier acte fut d'insulter l'avocat qui s'était chargé de sa défense, M. Sydney Schwab, lequel se vit forcé de le mettre de dehors. M. Murphy se défendit lui-même, et, ivre qu'il était, il se servit d'un langage blessant à l'endroit de tous les témoins qui déposèrent contre lui, les appelant des prévaricateurs. Dans cette même circonstance, il m'insulta et exprima ouvertement le mépris et la haine qu'il avait conçus pour moi.

Lorsque je le condamnai à payer une amende, il menaça de me frapper avec un projectile. Il paya l'amende le lendemain, et se livra à nouveau à une conduite inconvenante envers Murphy, tout où il se trouvait qu'il se vengerait de moi. Je ne pouvais me montrer en aucun lieu sans entendre parler de lui. Il voulut une fois me dégager par la voie des journaux ; mais aucune ressite publique ne consentit à lui ouvrir ses colonnes.

J'appris alors qu'il avait l'intention de placarder aux coins des rues et écrit me vilipendant. Je voulus alors éviter une difficulté entre nous, et, à cette fin, j'allai exposer mes griefs à l'avocat du district qui m'engagea à faire incarcérer Murphy, l'accusant d'être sur le point de commettre un brie de paix. Je suivis ce conseil, et, peu de temps après, Murphy était cité, à comparaître en police correctionnelle.

Je pensais que les choses en resteraient là, que la loi me couvrirait de sa protection, que j'aurais quelque repos ; mais je comptais sans la vindicativité de Murphy, car, le dimanche qui suivit le jour de sa mise en état d'arrestation, dans la soirée, il affiche un écrit infamant pour moi à tous les coins de rues de la ville. Encore une fois, j'eus recours à la loi en m'adressant au Grand Jury qui le mit en accusation. Il fut arrêté et relâché sous caution ; mais les poursuites entamées contre lui par la cour criminelle ne l'empêchèrent pas de tenir ouvertement des propos insultants à mon endroit le lendemain.

Le jour de sa comparution en justice, le 25 novembre dernier, je me rendis en cour avec l'intention de prouver qu'il avait menti. J'étais anxieux que l'affaire s'instruisit et que les tribunaux me rendissent justice, me réhabilitassent. Malheureusement, le procès de Pat Egan pour meurtre se plaidait, ce qui nécessita un renvoi de mon affaire.

Ce renvoi me causa quelque souci, j'étais même dans un douloureux état mental, car ma réputation était attaquée de la façon la plus injuste et il me fallait encore subir le poids de la plus odieuse accusation, jamais M. Murphy ne m'a demandé directement ou indirectement la moindre satisfaction. Dans son placard il disait : "J'ai recours à l'affichage pour me justifier aux yeux de la communauté, parce que il ne m'en a été passé d'autre moyen. Je sais que je ne puis obtenir de lui aucune satisfaction, tant qu'il remplira un mandat public."

Je regrette de n'avoir pas pu établir le mauvais caractère du défunt. C'était un homme violent, vindicatif, dangereux ; on l'appelait généralement "le fier à bras de la rue Royale." Je ne m'arrêterai pas à son mauvais caractère. Je ne lui ai jamais voulu d'autre punition que celle que lui infligerait la loi.

J'ai attendu patiemment et en vain la fixation de mon affaire. Je n'ai jamais chargé personne de le tuer ; j'ai, au contraire, engagé mes parents et mes amis à l'éviter. Si j'avais demandé à mon cousin, John Murphy, de le tuer, je l'aurais pourvu moi-même d'une arme, et ne lui laisse pas parmis d'en emprunter une d'un de ses collègues de la police. Je le répète, je n'ai jamais voulu ravir la vie à M. Murphy ; il m'avait outragé, mais je ne voulais pas son sang.

Avant sa mort j'occupais une position honorable dans la communauté, position dont j'étais justement fier, parce que je l'avais conquise par l'accomplissement honnête et consciencieux de mes devoirs publics. Je tenais non-seulement à continuer de mériter la confiance publique dont je jouissais, mais j'avais des aspirations plus élevées, j'ambitionnais un avancement dans ma carrière publique.

Ceux qui me connaissent dans l'intimité m'accordent quelque bon sens ; et le public sait qu'un homme dans ma position, avec mon passé, doit être doué d'une intelligence au moins ordinaire. Je demande donc s'il est admissible que j'aie été assez imbécile de détruire tous mes projets et flétrir ma vie future en commettant ce crime pour lequel je suis mis en jugement avec quatre autres individus.

De l'homicide, je ne sais rien que par ouï dire. Je me trouvais en la maison de pompe No 21 et y étais allé pour m'occuper d'affaires de la compagnie. Il devait y avoir le lendemain soir une assemblée trimestrielle, et une semaine plus tard, l'élection des officiers, élection à laquelle je devais prendre part comme candidat. Pendant la rixe j'étais dans la maison de pompe, et n'en suis sorti que vers en fin. Je courus dans la direction d'où semblait devoir être partis les coups de feu rue Orléans.

Lorsque j'arrivai rue Robertson, j'appris que le capitaine Murphy venait d'être tué. Mon étonnement fut au-delà de toute expression, car j'étais loin de m'y attendre. On me dit que le capitaine Murphy était étendu au coin des rues Damaine et Claiborne. Je me rendis rue Claiborne par la rue Orléans, avec l'intention d'aller sur le lieu de l'homicide ; mais j'en fus empêché par les conseils du capitaine Gill. Pendant que nous causions, j'aperçus dans un char passant l'agent de police Cooper.

Je lui dis de se rendre immédiatement au coin du corps de Murphy et d'y recueillir tous les renseignements possibles ; que je le retrouverais à la salle de police du Quatrième *precinct*. J'ai fait la rencontre plus tard de Buckley et de Caulfield qui, en leur qualité d'officiers d'une zone de justice, cherchaient à recueillir des renseignements sur l'homicide. Je suis moralement convaincu qu'ils ont été étrangers à l'homicide et qu'ils sont injustement accusés d'y avoir participé.

Je me suis rendu à la salle de police du Quatrième *precinct* comme j'y avais donné rendez vous à l'agent de police Cooper. A mon arrivée, je fus mis en état d'arrestation sous l'inculpation du meurtre du capitaine Murphy. Le nouvelle de mon incarcération se répandit bien vite ; et, ne sachant rien de l'événement, vint me voir. C'est alors qu'il fut, lui aussi, fait prisonnier. Vers sept ou huit heures du soir, MM. Buckley, Caulfield, Bader et John Murphy étaient arrêtés.

Le capitaine Murphy avait menacé mes jours, ceux de mon frère aussi. C'était un homme vigoureux, déterminé, et eût sans nul doute mis à exécution ses menaces : ce que je savais de lui, les nombreuses difficultés auxquelles il avait été mêlé me confirmaient dans cette croyance.

En outre de ma vie, celles de mon frère et de trois de mes amis étaient en danger. Mon frère et mes co-accusés ont des familles, et c'est le sort de celles-ci que j'ai à cœur. Je remets l'affaire entre vos mains."

Pat. Ford, frère du juge, demande à son tour au jury de vouloir bien l'entendre. Lui aussi, a écrit une déclaration qu'il lit d'une voix émue :

"Messieurs du jury, le serai aussi bref que possible dans mon récit de cette affaire.

Il y a quelques mois, le défunt, le capitaine Murphy, attaqua violemment et outrageusement le caractère privé et public de mon frère, juge de la cour de police du Deuxième district. Je présume que vous savez tous que le capitaine Murphy a affiché des placards dans toutes les rues de la ville diffamant le caractère de mon frère. Dans une conversation que nous eûmes ensemble, moi et mon frère moi, à ce sujet, il me dit qu'il demanderait aux tribunaux le redressement de son grief.

Jamais n'a-t-il manifesté dans cette conversation le désir de recourir à la violence, ni n'a-t-il fait de menaces de mettre à exécution. J'ai appris par différentes personnes les menaces que le capitaine Murphy avait proférées contre mon frère et contre moi. Je ne restai pas indifférent à ces menaces. On me conseilla de m'abstenir de toute violence, mais de me tenir prêt à toute éventualité.

Le jour de l'homicide, à l'heure habituelle de mon dîner, une heure, je quittai mon magasin dans l'intention de me rendre à la demeure de M. Paul Chartier, rue Claiborne, entre les rues Hôpital et Ursulines. J'y allais solliciter quelque argent qu'il avait promis de me payer le 1er du mois. Ce même jour, le matin, j'avais été à son bureau et on m'avait répondu qu'il était retenu malade chez lui. En arrivant à l'angle des rues Orléans et Royale, je rencontrai mon cousin, John Murphy, dans un état d'ivresse. Il avait été en fastion toute la nuit, et comme il avait été sommé à comparaître en cour ce même matin, il n'avait pas eu le temps de prendre son repos. Il l'engageai à venir dîner avec moi, lui disant qu'il dormirait dans la soirée.

Nous prîmes passage dans un char du chemin de Bayou et en descendîmes rue Claiborne. Nous fûmes chez M. Chartier, et nous nous en allâmes dès que j'eus parlé à ce dernier. En arrivant à l'angle des rues Claiborne et Ursulines, mon cousin insista pour que je consentisse à aller chez lui. Nous traversâmes la rue Claiborne et bûmes dans un magasin d'épiceries.

Nous ne nous doutions pas que le capitaine Murphy se trouvait dans le voisinage ; nous n'étions pas à sa recherche. En quittant le magasin d'épiceries, nous prîmes la rue Claiborne et nous dirigeâmes vers le Bassin, loin de la pensée de ce qui allait se produire.

En traversant la rue St-Philippe, nous étions arrivés au révertère près de ruisseau, j'entendis une voix crier : Voici le gang ! Je me retournai et vis Murphy courant et vis trois hommes près de l'escalier de la maison du coin. Je reconnus immédiatement le capitaine Murphy ; c'était lui qui venait de pousser l'exclamation.

Je lui demandai alors à qui s'adressait son épithète. Promptement il se leva, sauta au milieu de la chaussée, retira de sa poche un pistolet et fit feu sur moi. Il se mit à rechercher vers le trottoir opposé et, encore, si ma mémoire m'est fidèle, il fit feu sur mon frère. Je n'étais alors qu'à six ou sept pas de nous ; lui, continuant toujours à me tirer deaus jusqu'à ce qu'il eût complètement déchargé son arme.

Jetant celle-ci il en retira une autre de sa poche et continua le feu tout en retraitant rue Claiborne en suivant Murphy, tout où il se trouvait qu'il se vengerait de moi. Je ne pouvais me montrer en aucun lieu sans entendre parler de lui. Il voulut une fois me dégager par la voie des journaux ; mais aucune feuille publique ne consentit à lui ouvrir ses colonnes.

J'appris alors qu'il avait l'intention de placarder aux coins des rues et écrit me vilipendant. Je voulus alors éviter une difficulté entre nous, et, à cette fin, j'allai exposer mes griefs à l'avocat du district qui m'engagea à faire incarcérer Murphy, l'accusant d'être sur le point de commettre un bris de paix. Je suivis ce conseil, et, peu de temps après, Murphy était cité, à comparaître en police correctionnelle.

Je pensais que les choses en resteraient là, que la loi me couvrirait de sa protection, que j'aurais quelque repos ; mais je comptais sans la vindicativité de Murphy, car, le dimanche qui suivit le jour de sa mise en état d'arrestation, dans la soirée, il affiche un écrit infamant pour moi à tous les coins de rues de la ville. Encore une fois, j'eus recours à la loi en m'adressant au Grand Jury qui le mit en accusation. Il fut arrêté et relâché sous caution ; mais les poursuites entamées contre lui par la cour criminelle ne l'empêchèrent pas de tenir ouvertement des propos insultants à mon endroit le lendemain.

Le jour de sa comparution en justice, le 25 novembre dernier, je me rendis en cour avec l'intention de prouver qu'il avait menti. J'étais anxieux que l'affaire s'instruisit et que les tribunaux me rendissent justice, me réhabilitassent. Malheureusement, le procès de Pat Egan pour meurtre se plaidait, ce qui nécessita un renvoi de mon affaire.

Ce renvoi me causa quelque souci, j'étais même dans un douloureux état mental, car ma réputation était attaquée de la façon la plus injuste et il me fallait encore subir le poids de la plus odieuse accusation, jamais M. Murphy ne m'a demandé directement ou indirectement la moindre satisfaction. Dans son placard il disait : "J'ai recours à l'affichage pour me justifier aux yeux de la communauté, parce que il ne m'en a été passé d'autre moyen. Je sais que je ne puis obtenir de lui aucune satisfaction, tant qu'il remplira un mandat public."

Je regrette de n'avoir pas pu établir le mauvais caractère du défunt. C'était un homme violent, vindicatif, dangereux ; on l'appelait généralement "le fier à bras de la rue Royale." Je ne m'arrêterai pas à son mauvais caractère. Je ne lui ai jamais voulu d'autre punition que celle que lui infligerait la loi.

J'ai attendu patiemment et en vain la fixation de mon affaire. Je n'ai jamais chargé personne de le tuer ; j'ai, au contraire, engagé mes parents et mes amis à l'éviter. Si j'avais demandé à mon cousin, John Murphy, de le tuer, je l'aurais pourvu moi-même d'une arme, et ne lui laisse pas parmis d'en emprunter une d'un de ses collègues de la police. Je le répète, je n'ai jamais voulu ravir la vie à M. Murphy ; il m'avait outragé, mais je ne voulais pas son sang.

Avant sa mort j'occupais une position honorable dans la communauté, position dont j'étais justement fier, parce que je l'avais conquise par l'accomplissement honnête et consciencieux de mes devoirs publics. Je tenais non-seulement à continuer de mériter la confiance publique dont je jouissais, mais j'avais des aspirations plus élevées, j'ambitionnais un avancement dans ma carrière publique.

Ceux qui me connaissent dans l'intimité m'accordent quelque bon sens ; et le public sait qu'un homme dans ma position, avec mon passé, doit être doué d'une intelligence au moins ordinaire. Je demande donc s'il est admissible que j'aie été assez imbécile de détruire tous mes projets et flétrir ma vie future en commettant ce crime pour lequel je suis mis en jugement avec quatre autres individus.

De l'homicide, je ne sais rien que par ouï dire. Je me trouvais en la maison de pompe No 21 et y étais allé pour m'occuper d'affaires de la compagnie. Il devait y avoir le lendemain soir une assemblée

J. A. Morris vs. C. St. L. & N. O. R. R. Co.—Affaire mise hors de cour.

Par le juge Monroe—Ville de Shreveport vs. Red River & Coast Line—Appel suspendu à la Cour Suprême accordé.

Mme Marie Schneider vs. E. Schneider, son époux—La défenderesse est mise en demeure de retourner au domicile conjugal.

L. Graham vs. Southern Lithograph Co.—Défaut annulé.

Cour de Circuit des Etats-Unis—Dans l'affaire de Mme. M. B. Brady contre l'Association d'Assurances de la Nouvelle Orléans, un verdict a été rapporté affirmativement pour la somme de $4508.

L'instruction du procès intenté par Wm. Cressey à l'Association consolidée des planteurs de la Louisiane a été fixée à la semaine prochaine.

Cour Criminelle — Section A — Juge Roman.

Diverses plaintes ont été déposées contre Hattie Jackson, Betsey Toby, Marie Hall, Louis Lacoste, John Washington, Louis Grant, James Bell et Robert Irwin. Tous ont comparu hier devant ce tribunal et ont mié leur culpabilité.

Emile Barnette s'est reconnu coupable de port d'arme cachée et a été condamné à une heure d'emprisonnement.

Cour du recorder Davey.

D. Leay ; conduite tapageuse ; $10 d'amende ou 20 jours d'incarcération.

James Duffy ; vol : envoyé devant la cour criminelle.

Jennie Williams ; notes de violences sur la personne de Bicky Howard : envoyée devant la cour criminelle.

James Conners ; tentative de vol nuitamment, avec effraction dans une maison habitée : envoyé devant la cour criminelle.

Terpsichoréan Coterie—La Société dite Terpsichoréan Coterie a donné hier soir, dans la superbe résidence de Mme R. H. Benners, No 509, rue Canal, une très jolie soirée, à laquelle assistait l'élite de notre monde louisianais, jolies toilettes, jeunesse élégante, beaucoup d'entrain, d